

Accord de coopération double diplôme entre :

l'Université Lumière Lyon 2
et
La Bauhaus-Universität Weimar

**sur le fonctionnement du programme universitaire commun
Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'Information-
Communication**

Annexe 1 : Maquettes des enseignements

Annexe 2 : Contacts

Annexe 3 : Critères de sélection des étudiant.es

Annexe 4 : Règlements et modalité d'examens dans les universités

Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions

Préambule

Les relations entre l'Institut de la Communication de l'Université Lumière Lyon 2 et la Faculté des Médias de l'Université du Bauhaus de Weimar sont déjà inscrites dans le contexte européen, grâce à un accord de coopération bilatéral en faveur d'une mobilité étudiante et enseignante dans le cadre du programme Erasmus.

Avec la signature en septembre 1997 d'une déclaration de partenariat scellant la mise en place d'un programme d'études commun intitulé "Culture des médias et de la communication en Europe", dans le cadre du sommet culturel franco-allemand à Weimar, les deux universités partenaires ont réaffirmé et consolidé leur volonté de coopération. Outre cette coopération, le Département Arts de la Scène de l'Image et de l'Écran de l'Université Lumière Lyon 2 et la Fakultät Medien de la Bauhaus-Universität Weimar ont créé en 2008 avec l'Université Utrecht un programme trinational de niveau master avec double diplôme franco-allemand, le Master « European Film and Media Studies », qui a fonctionné jusqu'en 2018.

La présente convention s'appuie sur ces partenariats déjà existants et fait ainsi suite à celle qui, signée en 2015, a déjà permis de conduire plusieurs promotions d'étudiant.es à l'obtention de deux diplômes : la Licence française en Information-Communication, et le Bachelor allemand of Arts « Culture Européenne des Médias ».

Dans le cadre du processus de Bologne, le cursus mis en place par cette convention a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiant.es des universités partenaires et de leur permettre d'obtenir un double diplôme. Il leur est donné la possibilité de suivre un cursus bilingue et binational sans que la durée de leurs études ne soit allongée, grâce à des accords portant sur des équivalences des acquis et des diplômes. Les universités partenaires proposent le programme commun suivant :

„Europäische Medienkultur (EMK)“, B.A./ Licence d'Information-Communication

Article 1 / Diplômes délivrés

L'Université du Bauhaus de Weimar – faculté des média – et l'Université Lumière Lyon 2 – Institut de la Communication –, coopéreront à travers des échanges d'étudiant.es dans le cadre du cursus Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'information-communication, à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le domaine des Sciences de l'information et de la communication et des médias.

Les étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 et de la Bauhaus-Universität Weimar ayant suivi le cursus et obtenu les crédits nécessaires se verront délivrer au terme de la formation :

- Le Bachelor of Arts (B.A.) Medienkultur (Bauhaus-Universität Weimar).
- La Licence Information-Communication (Université Lumière Lyon 2).

Article 2 / Contacts référents

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours de son côté. Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 2.

Article 3 / Sélections

Les étudiant.es souhaitant intégrer ce cursus devront remplir les conditions définies en annexe 3.

Les universités procéderont aux sélections via un jury constitué par les responsables des cursus de chaque université.

Article 4 / Mobilité

Ce programme de double diplôme met en œuvre l'échange d'étudiant.es et/ou enseignant.es selon les modalités de mobilité décrites ci-dessous.

4.1 : Modalités de mobilité étudiante

Les étudiant.es intègrent ce programme pour une durée de trois ans correspondant aux trois années de licence. La mobilité étudiante s'articule de la façon suivante :

	L1 Semestre 1	L1 semestre 2	L2 Semestre 3	L2 Semestre 4	L3 Semestre 5	L3 Semestre 6
Etudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2	à Lyon 2	à Lyon 2	à Weimar	à Weimar	à Lyon 2	à Weimar
Etudiant.es de la Bauhaus- Universität Weimar	à Weimar	à Weimar	à Lyon 2	à Lyon 2	à Lyon 2	à Weimar

Le déroulement du cursus Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'Information-Communication est conçu pour permettre aux étudiant.es de se déplacer en cohorte sur deux semestres.

Pour les étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2, la sélection se fera au plus tard à la fin de la première année de Licence (L1).

Pour les étudiant.es de la Bauhaus-Universität Weimar, la sélection se fera avant le début de l'année académique de la licence Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'Information-Communication.

4.2 : Flux étudiants

Les flux d'étudiant.es sont organisés de la façon suivante :

Le nombre d'étudiant.es est fixé à 15 maximum par année académique et pour chaque université. Soit 30 au total par cohorte.

4.3 : Mobilité enseignante

Cet accord prévoit l'échange d'enseignant.es-chercheur.euse.s chaque année en fonction des ressources financières disponibles dans les universités partenaires.

Article 5 – Modalités d'inscriptions

Les étudiant.es sont inscrit.es à l'Université Franco-Allemande (UFA/ DFH) pendant toute la durée de leur cursus. Ils sont également inscrits à l'Université Lumière Lyon 2 et à la Bauhaus-Universität Weimar.

Les université partenaire ne font pas payer de frais de scolarité.

Les étudiant.es ayant pour université d'origine celle de Weimar paient durant toute la durée de leurs études la cotisation semestrielle obligatoire à Weimar réglementée par les statuts du Studentenwerk (équivalent du CROUS) de Thuringe. Pendant les trois semestres où ils/elles étudient à l'Université Lumière Lyon 2, ils/elles ne paient que la cotisation de base et la cotisation pour l'assemblée des étudiant.es. Ils/elles peuvent être dispensé.es du montant correspondant à l'abonnement semestriel qui assure de pouvoir voyager dans tout le Land avec les trains régionaux et les transports de proximité publiques.

Les étudiant.es ayant pour université d'origine l'Université Lumière Lyon 2 paient à partir du troisième semestre la cotisation semestrielle obligatoire à Weimar réglementée par les statuts du Studentenwerk (équivalent du CROUS) de Thuringe. Cette cotisation comprend « l'abonnement semestriel » (Semesterticket) qui permet de voyager gratuitement dans tout le Land de Thuringe en train régionaux ou avec les transports proximité (ÖPNV), ce qui représente un avantage pour la mobilité étudiante. La cotisation semestrielle et l'abonnement semestriel (compris dans la cotisation) ne sont pas des frais de scolarité. La cotisation semestrielle est à payée lors de l'inscription et de la réinscription par les participant.es au programme binational.

Préalablement à leur inscription à l'Université Lumière Lyon 2, les étudiant.es devront s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Outre les droits d'inscription, les étudiant.es doivent s'acquitter des assurances nécessaires dans les pays concernés (responsabilité civile, sécurité sociale pour les non Européens).

Concernant les modalités administratives et les inscriptions, se reporter à l'annexe 5.

Article 6 – Programme et modalités d’examens

6.1 : Programme

Les deux institutions définissent en annexe 1 les maquettes d’enseignements concernées par le double diplôme Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d’Information-Communication.

6.2 : Mémoire

L’élaboration de et la soutenance du mémoire de fin de licence (Bachelorarbeit) ont lieu pour tous les étudiant.es durant le semestre 6 à la Bauhaus-Universität Weimar.

Les détails de la procédure dépendent du règlement de la Bauhaus-Universität Weimar pour la licence Medienkultur à laquelle le cursus binational EMK est rattaché. En plus de ces règlements, il est prévu que l’encadrement du mémoire de fin de licence (Bachelorarbeit) et sa soutenance soient assurés non seulement par un.e enseignant.e de la Bauhaus-Universität Weimar, mais également par un.e enseignant.e de l’Université Lumière Lyon 2.

Le mémoire de fin d’études est rédigé en français ou en allemand. Un résumé du mémoire d’une vingtaine de pages comprenant les principaux résultats de ce travail doit être fourni dans l’autre langue. La présentation de soutenance se fait alors dans la langue du résumé et est suivie d’une discussion avec les deux encadrant.es dans les deux langues.

6.3 : Modalités d’examens

L’obtention des diplômes susmentionnés à l’article 1 est soumise à la validation des examens et à l’obtention des 180 crédits ECTS au cours des trois années de licence du cursus Europäische Medienkultur (EMK), B.A. / Licence d’Information-Communication. Les cours fréquentés et les résultats des examens soutenus dans l’Institution partenaire seront reconnus dans l’Université d’origine aux fins d’obtenir les diplômes définis à l’article 1.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d’examens appliqués dans chaque université et détaillés en annexe 4.

Article 7 – Engagement des universités

La mise en œuvre du programme est soutenue par l’Université Franco-Allemande aussi bien sous la forme d’une aide à la mobilité pour les étudiant.es pendant leur temps d’études à l’université partenaire que la mise à disposition de moyens financiers pour l’organisation de différents cours universitaires tout comme pour l’administration du programme. Les universités partenaires se chargent de faire la demande de prolongation du cursus en temps convenu.

Dans le but d’atteindre les objectifs susmentionnés, les deux universités s’engagent à rechercher les moyens nécessaires, dans les limites et dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays respectifs. Les partenaires s’engagent à se tenir mutuellement informés des recherches de financements en cours.

Les institutions s’engagent à accompagner du mieux possible l’accueil des étudiant.es et/ou professeur.es pour l’organisation de leur séjour selon leurs possibilités.

Article 8 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux Universités.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux Universités. Le présent accord pourra être renouvelé avec l'approbation écrite des Universités, au moins trois mois avant son expiration. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque institution pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant.es inscrit.es et qui auraient été sélectionné.es dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et de finir leur programme.

Article 9 – Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en allemand. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution.

Signé à Weimar, le _____

Signé à Lyon, le _____

Pour la Bauhaus-Universität Weimar

Pour l'Université Lumière Lyon 2

Le président,

La présidente,

Annexe 1 : Maquettes du cursus Europäische Medienkultur (EMK) / Licence d'Information-Communication

1 – A Lyon 2. Description de la maquette (L1)

SEMESTRE 1 (étudiant.es de Lyon) :

UE Information-Communication

- Introduction à la communication (CM)
- Lecture critique de l'actualité (TD)

UE Arts du spectacle

- Histoire des images (CM)
- Iconologie et culture visuelle (TD)

UE Anthropologie

- Introduction à l'anthropologie : unité de l'homme et diversité des cultures (CM)
- Introduction à l'anthropologie : unité de l'homme et diversité des cultures (TD)

UE Sociologie

- Mutations de la société française (CM)
- Mutations de la société française (TD)

UE Transversale (OU Minerve 1)

- Langues (TD)
- TIC - Période d'intégration
- Méthodologie
- Projet Étudiant

UE Minerve 1

En allemand

- Histoire, culture et société (CM+TD)
- Approfondissement linguistique (TD)
- Langue anglais (TD)
- TIC (CM+TD)

SEMESTRE 2 (étudiant.es de Lyon) :

UE Information-Communication

- Acteurs et objets de l'information-communication (CM)
- Pratiques professionnelles d'écriture (TD)

UE Arts du spectacle

- Approches culturelles des arts du spectacle (CM)
- Arts du spectacle et société (TD)

UE Anthropologie

- Histoire de l'anthropologie : terrain et images (CM)
- Histoire de l'anthropologie : terrain et images (TD)

UE Sociologie

- Problèmes sociaux, regard sociologique (CM)
- Initiation à l'enquête : analyse d'un problème social (TD)

UE Transversale (Ou Minerve 2)

- Langues (TD)
- TIC - Technologie de l'Informatique et de la Communication
- Projet étudiant
- Méthodologie

UE Minerve 2

En allemand

- Débats contemporains (CM+TD)
- Approfondissement linguistique (TD)
- Langue anglais (TD)
- TIC (CM+TD)

SEMESTRE 3 (étudiant.es de Weimar) :

UE Approches théoriques

- Communication et interactions sociales (CM)
- Textes fondamentaux (TD)

UE Culture de l'information et de la communication

- Histoire des médias écrits (CM)
- Veille et recherche d'informations (TD)

UE Approche et analyse des médias

- Signes, médias et sociétés (CM)
- Méthodes d'analyse sémiologique (TD)

UE Champs sociaux et communication

- Communication, médiation et culture (CM)
- Méthodes et techniques qualitatives (TD)

UE Enjeux socio-professionnels de la communication

- Options

UE Transversale Information-Communication

- Perspectives franco-allemandes sur la communication
- PPP Information - Communication (TD)

SEMESTRE 4 (étudiant.es de Weimar) :

UE Approches théoriques

- Publics et réception (CM)
- Textes fondamentaux (TD)

UE Culture de l'information et de la communication

- Histoire des médias audiovisuels (CM)
- Actualité des médias et du numérique (TD)

UE Approche et analyse des médias

- Médias et journalisme (CM)
- Pratiques de la communication (TD)

UE Champs sociaux et communication

- Communication publique et politique (CM)
- Méthodes et techniques quantitatives (TD)

UE Enjeux socio-professionnels de la communication

- Options

UE Transversale Information-Communication

- Entrepreneuriat Information - Communication (TD)
- Perspectives interculturelles sur la communication (TD)

SEMESTRE 5 (étudiant.es de Lyon et Weimar) :

UE Discours et communication

- Discours et société (CM)
- Analyse du discours (TD)

UE Enjeux sociaux et économiques de la communication

- Socio-économie des industries culturelles et médiatiques (CM)
- Enjeux sociaux du numérique (CM)

UE Pratiques professionnelles et recherche en communication

- Projet tuteuré de recherche (TD)
- Création numérique : atelier conception et publication Web (TD)

**UE Médias et écriture
journalistique**

- Sociologie du journalisme (CM)
- Pratiques d'écriture journalistique (TD)

OU

**UE Organisations, entreprises
et communication**

- Organisation, entreprises et communication (CM)
- Stratégies de communication interne et externe (TD)

OU

UE Médiation et création

- Nouveaux enjeux de la médiation culturelle (CM)
- Enjeux et pratiques de la création (TD)

UE Projet éditorial

- Projet éditorial (TD)

UE Projet de communication

- Projet de communication (TD)

UE Projet culturel

- Projet culturel (TD)

2 – A la Bauhaus-Universität Weimar. Description de la maquette (L1/L2, L3)

SEMESTRE 1 (étudiant.es de Weimar) / SEMESTRE 3 (étudiant.es de Lyon) :

UE Introduction aux théories des médias et aux études culturelles – 12 ECTS

- un cours magistral
- Deux séminaires
- un TD

UE Economie – 12 ECTS

- Microéconomie (CM + TD)
- Macroéconomie (CM+TD)

UE Culture européenne des médias EMK1 – 6 ECTS

- deux séminaires

UE Langue – 3 ECTS

- Allemand OU français

SEMESTRE 2 (étudiant.es de Weimar) / Semestre 4 (étudiant.es de Lyon) :

UE Introduction aux théories des médias et aux études culturelles – 12 ECTS

- une assemblée plénière
- un cours magistral
- un séminaire

UE Transversales – 6 ECTS

- un cours pratique de la faculté d'art ou module de cours en informatique (faculté des médias)

UE enseignement de la faculté des médias au choix – 6 ECTS

- deux séminaires

UE Langue – 3 ECTS

- Allemand OU français

SEMESTRE 6 (étudiant.es de Lyon et Weimar) :

UE Culture européenne des médias 3 – 6 ECTS

- deux séminaires

UE Module de fin d'études de la licence en sciences des médias – 24 ECTS

- un colloque de recherche
- le mémoire de recherche
- la soutenance du mémoire

Annexe 2. Contacts référents.

Contacts pédagogiques :

- à l'Université Lumière Lyon 2 :

Responsable de programme :

Sarah Cordonnier, Professeur des Universités à l'Institut de la Communication (ICOM)

5, avenue Pierre Mendès-France

F 69676 Bron cedex

email : sarah.cordonnier@univ-lyon2.fr

Téléphone : 00 33 4 78 77 23 04

- à la Bauhaus-Universität Weimar :

Responsable de programme :

Jun.Prof. Dr. Eva KRIVANEC

Europäische Medienkultur

Bauhaus-Universität Weimar

Bauhausstr. 11

99423 Weimar

Tel: [00.49] (0)3643/583705

Fax: [00.49] (0)3643/583751

email: eva.krivanec@uni-weimar.de

Contacts administratifs :

- à l'Université Lumière Lyon 2 :

Le Directeur / La Directrice de la Direction des Relations Internationales de l'Université Lumière Lyon 2, est désigné.e comme contact administratif.

Beate Baldwin

Directrice des Relations Internationales

Université Lumière Lyon 2

18 quai Claude Bernard, 69365 LYON CEDEX 07, France

Tel : +33 4 78 69 71 68

beate.baldwin@univ-lyon2.fr

- à la Bauhaus-Universität Weimar :

Annette Reese

International counsellor

Fakultät Medien

Bauhaus-Universität Weimar

Bauhausstrasse 11

99423 Weimar

+49 3643 583888

annette.reese@uni-weimar.de

Annexe 3. Critères de sélection des étudiant.es

I. Conditions de participation

Les conditions pour être admis dans le cursus commun sont :

1. Avoir obtenu le diplôme du Baccalauréat ou un équivalent (Abitur, Abibac...)
2. De bonnes connaissances des deux langues d'enseignement : français et allemand.
3. Autorisation d'inscription administrative dans le cursus de Medienkultur (Bachelor) à Weimar ou une inscription en première année à l'Université Lumière Lyon 2, dans le portail "Médias, cultures et sociétés" ou le "portail Langages et communication" avec le parcours international MINERVE Allemand.
4. Entretien de sélection réussi, au cours duquel sont testées les compétences linguistiques et l'intérêt pour les questions relevant des médias.

II. Procédure de candidature

Les procédures de sélection pour le cursus binational Europäische Medienkultur, B.A. / Licence d'Information-Communication ont lieu à la fin de l'année universitaire précédant l'entrée dans le cursus EMK.

Les dossiers de candidature pour le programme de licence/BA commun sont à fournir en fonction des conditions d'admission des universités partenaires.

Annexe 4. Règlements et modalité d'examens dans les universités.

Les règlements de scolarité en vigueur dans chaque université sont respectés.

4.1 - Composition du jury

Concernant la soutenance du mémoire, le jury sera composé au moins d'un.e enseignant.e de l'université d'origine ainsi que d'un.e enseignant.e de l'université partenaire. En général, ce sont les encadrant.es des mémoires de fin de licence de l'étudiant.es.

4.2 - Grille d'équivalence des notes

Pour la transcription des notes, les responsables pédagogiques du cursus EMK utilisent le tableau d'équivalence ci-dessous :

Correspondance Système de notation

Note Weimar	Note Lyon 2	ECTS Grades		Note Weimar	Note Lyon 2	ECTS Grades
1	17 ou plus	A		3	12	C
1.1	16.5			3.1	11.8	
1.2	16			3.2	11.7	
1.3	15.5	A -		3.3	11.5	C-
1.4	15.25			3.5	11	D+
1.5	15			3.6	10.75	
1.6	14.75			3.7	10.5	
1.7	14.5	B+		3.8	10.4	D
1.8	14.4			3.9	10.2	
1.9	14.2			4	10	E
2	14			B	4.1	9.5
2.1	13.8	4.2			9	
2.2	13.7	4.3			8.5	
2.3	13.5	4.4			8	
2.4	13.25	B-		4.5	7.5	
2.5	13			4.6	7	
2.6	12.75			4.7	6.5	
2.7	12.5			4.8	6	
2.8	12.4	C+		4.9	5.5	
2.9	12.2			5	5	

Annexe 5. Modalités administratives/ Inscriptions.

5.1 Dates et délais

Chaque université doit connaître et respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation.

Les documents administratifs doivent impérativement parvenir à l'université d'accueil avant le semestre de mobilité.

5.2 Inscriptions administratives

Le/la responsable de programme et le Service des Relations Internationales de chaque université se chargent de contacter les étudiant.es afin de les informer aux mieux des procédures à suivre.